

**ARRÊTÉ**

relatif à la dénomination d'artères sur
le territoire de la commune de Vernier.

du 21 mars 1977

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune intéressée ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

A. Les nouvelles dénominations suivantes :

Route de Canada (lieu-dit)

à la nouvelle artère partant du chemin de la Parfumerie et aboutissant à la route de Peney (limite de Satigny). L'A.C.E. du 12 décembre 1934 est abrogé, le chemin du Canada n'existant plus.

Chemin de l'Echarpine (ancien lieu-dit)

à l'artère partant du chemin de Poussy et aboutissant à la route de Vernier.

Chemin de Mouille-Chardon (lieu-dit), sans issue

à l'artère connue sous le nom de chemin de Feuillasse partant du chemin de Champs-Prévost (passage à niveau des C.F.F.), en direction du chemin du Plantin (Meyrin).

Séance du 21 mars 1977

B. De valider les dénominations suivantes :

Chemin de Champs-Prévost (lieu-dit)
du chemin de la Croisette au chemin de Mouille-Chardon
(passage à niveau des C.F.F.).

Chemin de la Croisette (lieu-dit)
de la route de Vernier à la route de Meyrin.

CV 12289 Chemin de la Grille (nom local)
du chemin de Poussy au Nant de l'Avanchet (Le Moulin).

CV 12282 Chemin de la Greube (nom local)
de la rue du Village à la route de Canada

Chemin de la Parfumerie
de la route de Canada, sans issue, en traversant le complexe
Givaudan.

CV 19275 Chemin de Poussy (lieu-dit)
de la route de Vernier au chemin de la Grille.

La Ruelle (nom local)
de la rue du Village, sans issue.

Chemin de Sales
du chemin de la Grille à la rue du Village (Mairie).

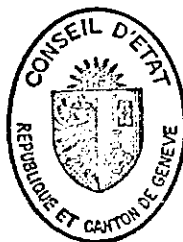
CV 25372 Chemin des Vidollets
du chemin de la Greube à la route de Canada.

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er mai 1977.

* * *

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. Halland